

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE,

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN, MATON

POUVOIRS : M. KORDIAN à Mme CASTEL ; M. MATON à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 8 – CRR : CONVENTION CADRE 2024-2027 AVEC ERRETERIA MUSIKAL UDAL ERAKUNDE AUTONOMOA (SURNOMMÉ HERRI ARTE ESKOLA)

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Afin de renforcer le partenariat entre la Régie Autonome – Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel Pays Basque et Herri Arte Eskola, la présente convention cadre vise à installer un socle d'actions récurrentes entre les structures, étant entendu qu'elles donneront lieu à l'élaboration de conventions d'application annuelles.

L'objectif des projets est de favoriser des échanges artistiques et pédagogiques entre les partenaires.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



La collaboration intégrera prioritairement l'Orchestre du Pays Basque (OSPB) et les départements «danse», «musique» et «musiques et danses traditionnelles» du Conservatoire, et l'ensemble de Herri Arte Eskola autour des axes suivants :

- Approfondir la connaissance mutuelle des deux institutions, tant au niveau organisationnel que dans leur développement académique.
- Promouvoir des échanges pédagogiques entre les élèves et professeurs (statut de professeur invité) entre les deux établissements éducatifs des départements mentionnés ci-dessus.
- Créer des projets artistiques pour que les étudiants (et professeurs) partagent concerts, spectacles... et essayer de les positionner au sein de l'écosystème des événements culturels du territoire.
- Programmer un concert annuel de l'OPB à Errenteria et éventuellement une autre journée pédagogique avec concert d'une section orchestrale.
- Programmer un concert du Groupe Municipal de Txistularis d'Errenteria dans une ville/village de la CAPB en créant de liens avec les écoles, des associations culturelles etc.
- Adopter une attitude positive de reconnaissance et de promotion de la langue et de la culture basques.
- Viser un groupe de travail pour l'acquisition de fonds européens, Erasmus +, etc.

Au-delà de ces axes de développement récurrents mentionnés, d'autres projets pourront voir le jour en fonction des besoins et des projets de chaque établissement.

Les modalités de mise en œuvre de ces actions seront étudiées chaque année, au regard des possibilités et opportunités relevées par chaque partenaire.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention cadre avec Herri Arte Eskola dont vous trouverez le projet en annexe.

DONT ACTE